



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION
Mercredi 29 septembre 2021
14h- Aimargues– Salle Lucien Dumas

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 29 septembre 2021

Date de convocation : 21/09/2021

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 14 votes exprimés /24

La règle du double quorum est respectée : quorum général 14/24, quorum privé 7/14.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

Présents :

Collège public : Pierre MARTINEZ, Josiane ROSIER-DUFOND, Olivier PENIN, Philippe GRAS, Pierre GRISELIN, Laurence BARDUCA-FAUQUET, Jérôme BOISSON, Patricia MOULIN-TRAFFORT, Christiane ESPUCHE, Chantal VILLANUEVA

Sans voix délibérative : Pierre MARTINEZ, Josiane ROSIER-DUFOND, Patricia MOULIN-TRAFFORT

Collège privé : Nathalie BRUEL, Denis RODRIGUEZ, Pascal CHABERT, Daniel PAYEN, Robert LEFORT, David QUINOT, Claire THIERRY

Sans voix délibérative : Pascal CHABERT, Robert LEFORT

Collège société civile : Annelyse CHEVALIER, Claude CONSTANT, Florence COUVREUR, Catherine BERTI

Sans voix délibérative : Catherine BERTI

Techniciens / partenaires : Karine DIAZ-TURQUAY, Valérie HOLT, Zoé VALLAT

Équipe du GAL :

Maxime CHARLIER, Aude FAYE, Adrien MONTIZON

Excusés :

Collège des collectivités : Francine CHALMETON, Robert CRAUSTE, Julie CROIN, Jean-Romain BRUNET

Collège privé : Rémi DUMAS, Lisya JONQUET, Stephan JANNEZ

Collège société civile : Daniel REMY

M. le Président, Pierre Martinez, ouvre la séance et remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

ORDRE DU JOUR :

I. Etat de la maquette financière

II. Programmation selon retour de l'autorité de gestion

- FA1 Entrepreneuriat - Création d'une solution de livraison écologique- **Pignon Express Etienne Demur**
- FA2 Tourisme - Création d'une entreprise de location de bateaux électriques - **Loca-Camargue**

III. Intégration de la nouvelle enveloppe de transition de 678 560 €

IV. Avis d'opportunité

- FA1 Entrepreneuriat - Émergence d'un projet alimentaire territorial (PAT)- **PETR Vidourle Camargue**
- FA1 Entrepreneuriat - Aménagement d'un laboratoire de production de biscuits naturels haut de gamme pour chien- **Babines France**
- FA1 Entrepreneuriat - Acquisition d'une trancheuse pour viande et fromage en circuit court dans les restaurants scolaires- **Communauté de communes Petite Camargue**
- FA2 Tourisme - Découverte fluviale et artistique de la Camargue - **Carnet d'escales** (2nde notation)

V. Questions diverses

- Modification de la FA7 - Animation du GAL
- Validation des nouveaux membres.

COMPTE RENDU :

I. Etat de la maquette financière

Suivi de la consommation LEADER 2014-2020								
	FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	Total
	Entrepreneuriat	Tourisme	Employabilité	Cohésion sociale	Patrimoines	Coopération	Animation GAL	
Enveloppe FEADER	290 963,95 €	407 452,15 €	129 325,98 €	409 001,06 €	558 390,86 €	64 286,00 €	564 008,34 €	2 423 428,34 €
Projets programmés	20 projets	21 projets	8 projets	17 projets	22 projets	3 projets	7 projets	98 projets
après CP 07/07/21	284 286,57 €	407 452,15 €	129 325,98 €	409 001,06 €	558 390,86 €	50 213,68 €	553 565,40 €	2 392 235,70 €
Part consommée	98%	100%	100%	100%	100%	78%	98%	99%
Montant disponible	6 677,38 €	- €	- €	- €	- €	14 072,32 €	10 442,94 €	31 192,64 € (A)
Suivi des opportunités								
Dossiers en opportunité	5 projets	5 projets	0 projets	3 projets	4 projets	1 projets	0 projets	18 projets
après CP 07/07/21	75 203,34 €	117 803,07 €	- €	43 466,80 €	93 353,94 €	17 822,59 €	- €	347 649,74 €
Projection de l'enveloppe restante	- 68 525,96 €	- 117 803,07 €	- €	- 43 466,80 €	- 93 353,94 €	- 3 750,27 €	10 442,94 €	- 316 457,10 € (B)

L'enveloppe LEADER 2014-2020 est consommée à hauteur de **99%** par les 98 projets programmés (dont les dossiers de fonctionnement du GAL 2021 et 2022), détaillés dans l'annexe « Maquette financière ». Le montant de crédits FEADER restants est de **31 192,64€ (A)**.

Anticipant l'enveloppe de transition issue du plan de relance, les membres du GAL ont poursuivi le vote en opportunité de 18 projets (voir annexe « Dossiers en opportunité »), qui dépassent de **316 457,10€ (B)** le montant de l'enveloppe FEADER actuelle.

II. Programmation selon retour de l'autorité de gestion

Le président invite les membres du comité à voter l'aide financière accordée aux projets, validés préalablement en opportunité, après l'instruction de leur dossier complet par la Région (autorité de gestion).

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Note	FEADER	Coût total
FA1 Entrepreneuriat	Création d'une solution de livraison écologique– Pignon Express	Etienne DEMUR	19/20	2 810,32 €	7 025,84 €
FA2 Tourisme	Création d'une entreprise de location de bateaux électriques	Loca-Camargue	20/20	14 938,88 €	37 347,49 €

La fiche-action 2 Tourisme étant vide, il est proposé au comité de la réabonder par les transferts suivants :

- 3 867,04€ de la Fiche-Action 1 – Entrepreneuriat
- 11 071,84€ de la Fiche-Action 6 - Coopération

Il est procédé au vote pour le transfert d'enveloppe entre la FA 2 et les FA 1 et 6 :

Vote	
Validation des transferts	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Projet	FEADER Attribué	Vote
Création d'une solution de livraison écologique– Pignon Express	2 810,32 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
Création d'une entreprise de location de bateaux électriques	14 938,88 €	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

III. Intégration de la nouvelle enveloppe de transition de 678 560 €

L'autorité de gestion a notifiée par le courrier du 20 juillet 2021, une enveloppe de transition qui s'élève à **678 560€** pour le GAL Vidourle Camargue.

Lors du dernier comité du 7 juillet 2021, les membres du GAL ont défini les priorités suivantes :

- Le développement économique du territoire (entreprises, services de proximité, produits locaux, tourisme vert)
- La cohésion sociétale et l'attractivité (mobilité, employabilité, jardins partagés et service socioculturel)
- La sauvegarde des traditions liées à la course camarguaise et le patrimoine immatériel

Au regard des objectifs et du calendrier, ne pourront être traités les projets nécessitant des travaux des fiches-actions 4 (cohésion) et 5 (patrimoines). En parallèle, la sous-réalisation des objectifs de la fiche-action 3 (employabilité) appelle à son maintien.

Hypothèse de répartition de l'enveloppe de transition								
	FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	Total
	Entrepreneuriat	Tourisme	Employabilité	Cohésion sociale	Patrimoines	Coopération	Animation GAL	
Transfert entre fiches-action sur l'enveloppe actuelle	10 442,94 €						- 10 442,94 €	
Enveloppe transition pour les projets validés en opportunité	61 950,06 €	102 864,21 €	- €	43 466,80 €	93 353,94 €	14 822,09 €	- €	316 457,10 € (C)
Enveloppe transition pour projets à venir	58 102,90 €	79 000,00 €	75 000,00 €	- €	150 000,00 €	- €	- €	362 102,90 € (D)
Répartition enveloppe de transition	120 052,96 €	181 864,21 €	75 000,00 €	43 466,80 €	243 353,94 €	14 822,09 €	- €	678 560,00 € (E)
Ventilation en %	18%	27%	11%	6%	36%	2%	0%	100%

L'enveloppe de transition permet d'honorer les projets déjà votés en opportunités pour un total de **316 457,10€ (C)**.

Concernant le restant de l'enveloppe de **362 102,90€ (D)**, une hypothèse de répartition vous est proposée sur la base des projets à venir déjà identifiés respectant les priorités définies par le comité qui seront à valider lors de leur analyse future :

- **58 102,90€** FA1-Entrepreneuriat
- **79 000,00€** FA2-Tourisme
- **75 000,00€** FA3-Employabilité pour des espaces de travail partagés, notamment des projets identifiés de tiers lieux et/ou d'espaces de travail partagés ;
- **150 000,00€** FA5-Patrimoines pour un plan de soutien à la bovine à définir.

Ainsi, il est proposé au comité de discuter puis voter la répartition de l'enveloppe de transition à partir de l'hypothèse présentée **(E)** et de valider les formalités nécessaires à la mise en œuvre des priorités définies : ouverture de la fiche-action 5 (patrimoines) hors projets bâtis, modification de la fiche-action 4 (cohésion) pour la recentrer sur les jardins partagés, services itinérants et événements.

Suppression des types d'opérations suivants de la **fiche-action 4 « Cohésion sociale et cadre de vie »** :

- *Construction, rénovation et aménagement d'espaces publics extérieurs et de centres sociaux-culturels (hors salles des fêtes et salles polyvalentes)*
- *Construction et aménagement des locaux des écoles de musique*

Suppression des natures de coûts admissibles suivantes du type d'opération « Soutien à l'investissement et l'équipement des espaces de mise en réseau, de détente, de rencontres et d'animation des bibliothèques/médiathèques » de la **fiche-action 4 « Cohésion sociale et cadre de vie »** :

- *Construction, rénovation et aménagement de bien immobilier*
- *Aménagement de bien immobilier*

Ouverture de la fiche-action 5 « Patrimoines » sans le type d'opération : « Opération de restauration des patrimoines naturels et culturels ».

Vote	
Répartition de la dotation complémentaire de transition et modification de l'annexe 2 à la convention	
Transfert entre les FA 7 (animation GAL) et FA 1 (Entrepreneuriat)	
La modification de la fiche-action 4 - Cohésion sociale	Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0
La réouverture de la fiche-action 5 - Patrimoines	
Avenant à l'art. 4.1 de la Convention GAL/Région Occitanie/Etat	

IV. Avis d'opportunité

- FA1 Entrepreneuriat - Émergence d'un projet alimentaire territorial (PAT)- **PETR Vidourle Camargue**

Fiche Action 1 Entrepreneuriat	Émergence d'un projet alimentaire territorial (PAT) A L'ÉCHELLE DU PETR VIDOURLE CAMARGUE			
Maître d'ouvrage	PETR Vidourle Camargue			
Localisation du projet	périmètre du PETR > 5 communautés de communes			
Calendrier d'exécution	du 01/09/2021 au 01/09/2022			
Objectif fiche action	Structurer les systèmes alimentaires locaux y compris la transformation et la commercialisation et des produits agricoles			
Points d'intérêt	Réflexion en lien avec PAT du département du Gard, des CC et l'ensemble des acteurs concernés (FD CIVAM 30, CIVAM bio 34, chambres d'agriculture, assos, etc.) pour promouvoir et commercialiser des produits du terroir, développement d'entreprises locale (producteurs, transformateurs, agriculteurs...)			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Poste de chargé de mission Plan Alimentaire Territorial (PAT) : 38 967,84 € Coût indirect lié à la structure (15% de la masse salariale) : 5 845,18 € 			
Plan de financement prévisionnel	Volontariat Territorial en Administration (État)	33,5%	15 000,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 %
	Autofinancement obligatoire PETR	20 %	8 962,58 €	
	Aide Leader	46,5 %	20 850,44 €	
	Coût total éligible HT		44 813,08 €	

Remarques en séance : Mme Bruel confirme la disponibilité de la chambre d'agriculture du Gard pour travailler à ce PAT, notamment dans la poursuite du travail en cours avec la communauté de communes Petite Camargue et le partenariat établi avec la communauté de communes du Pays de Sommières. Mme Valat demande au comité si le projet ne serait pas exemplaire au regard de la stratégie du GAL, mais cela n'est pas encore le cas pour cette phase qui consiste en une étude préalable à la phase opérationnelle.

Vote	
Validation de la grille de notation : 14,5/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- FA1 Entrepreneuriat - Aménagement d'un laboratoire de production de biscuits naturels haut de gamme pour chien- **Babines France**

Fiche Action 1 Entrepreneuriat	CROCANDIZ : Aménagement d'un laboratoire de production de biscuits naturels haut de gamme pour chien			
Maître d'ouvrage	SASU Babines France			
Localisation du projet	Lunel			
Calendrier d'exécution	du 15/09/2021 au 15/02/2022			
Objectif fiche action	Soutien au développement des entreprises, la promotion des filières locales, l'innovation et le développement durable.			
Points d'intérêt	Le projet propose la commercialisation à l'international d'un produit innovant, 100% local et de qualité.			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Matériel production : four, hachoir, frigo, lave-vaisselle, ... 16 329,00 € Aménagement laboratoire : cloison, électricité, plomberie 17 810,00 € Matériel informatique 1 832,00 € 			
Plan de financement prévisionnel	CC Pays de Lunel	10 %	3 597,10 €	Taux maxima d'aide publique = 50 %
	Autofinancement	50 %	17 958,50 €	
	Aide Leader	40 %	14 388,40 €	
	Coût total éligible HT		35 971,00 €	

Remarques en séance : M. Chabert porte à la connaissance des membres du comité que l'entrepreneure a obtenu un prêt à taux 0 du réseau Initiative Hérault Est. M. Griselin met en valeur la valorisation de l'image du territoire apportée par ce projet au rayonnement national et international.

Vote	

Validation de la grille de notation : 14,5/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 2
---	---

- FA1 Entrepreneuriat - Acquisition d'une trancheuse pour viande et fromage en circuit court dans les restaurants scolaires- **Communauté de communes Petite Camargue**

Fiche Action 1 Entrepreneuriat	Acquisition d'une trancheuse pour viande et fromage en circuit court dans les restaurants scolaires			
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Petite Camargue			
Localisation du projet	Vauvert			
Calendrier d'exécution	2 ^{ème} semestre 2021			
Objectif fiche action	La commercialisation des produits de l'agriculture liés aux ressources endogènes.			
Points d'intérêt	Le projet d'équipement permet très concrètement à la restauration collective de la CCPC de poursuivre sa politique alimentaire en faveur de produits locaux et de qualité.			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Trancheuse semi-automatique : 4 669,08 € 			
Plan de financement prévisionnel	Co-financeur à déterminer	16 %	747,05 €	Taux maxima d'aide publique = 80 %
	Autofinancement	20 %	933,82 €	
	Aide Leader	64 %	2 988,21 €	
	Coût total éligible HT		4 669,08 €	

Remarques en séance : Il est relevé par Mme Bruel que ce projet permet de sensibiliser les enfants à des aliments du terroir et participe à éduquer les futurs consommateurs. L'apport pour le tissu économique local de ce projet mérite d'être félicité.

Vote	
Validation de la grille de notation : 13,5/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Non-votant : Christiane ESPUCHE

- FA2 Tourisme - Découverte fluviale et artistique de la Camargue - **Carnet d'escalas** (2^{nde} notation)

Fiche Action 2 Tourisme	Découverte fluviale et artistique de la Camargue			
Maître d'ouvrage	Société à responsabilité limitée - Carnet d'escalas			
Localisation du projet	Aigues-Mortes			
Calendrier d'exécution	01/01/2021 au 31/08/2021			
Objectif fiche action	Une réponse à la nouvelle demande en tourisme d'expérience, une offre touristique autour du fluvial, une valorisation du patrimoine naturel et historique, un équipement touristique de qualité.			
Points d'intérêt	Le projet met en valeur le milieu naturel de la région. Il s'agit d'une découverte de la Camargue loin des sentiers battus, une proposition innovante sans concurrence locale.			
Lignes de dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Bateau 8 personnes 44 626,99 € Aménagements divers 2 472,74 € 			
Plan de financement prévisionnel	Contrat relance Tourisme Région Occitanie	25 %	11 774,93 €	Taux maxima d'aide publique = 50 %
	Autofinancement	50 %	23 549,87 €	
	Aide Leader	25 %	11 774,93 €	
	Coût total éligible TTC		47 099,73 €	

Remarques en séance : La perspective d'un moteur à hydrogène restant incertaine, Mme Bruel propose à la porteuse de projet d'équiper son moteur thermique d'un kit bio-éthanol.

Vote	
Validation de la grille de notation : 18/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 14 Abstention : 0

V. Questions diverses

- Modification de la FA7 - Animation du GAL et de l'article 3.1 de la convention

A la demande de la Région, les textes ci-dessous (en rouge) sont à supprimer :

- Dans la fiche-action 7 « Animation du GAL », au paragraphe Conditions d'éligibilité des dépenses : « **Pour les dépenses relatives à l'animation et à la gestion, les structures porteuses de GAL doivent prévoir à minima 2 ETP sur ces missions, réparties au maximum sur 3 personnes.** »
- Dans la convention GAL/Région Occitanie/Etat à l'art 3.1 : « Le GAL et la structure porteuse du GAL s'engagent à maintenir tout au long de la période de mise en œuvre de la présente convention des moyens humains suffisants, **soit un minimum de 2 ETP dédiés à Leader** pour lui permettre de mener à bien sa stratégie et d'assurer les tâches d'animation et de gestion. Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la présente convention, en application de l'article 11.

Vote	
Modification de la FA7 - Animation du GAL et de l'article 3.1 de la convention	Pour : 14
	Abstention : 0
Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Contre : 0

- Validation des nouveaux membres du comité de programmation LEADER

Sortants	Entrants
Régie autonome de Port Camargue	
Michel CAVAILLES	Jean-Romain BRUNET
Conseil départemental de l'Hérault	
Claude BARRAL Bernadette VIGNON	Jérôme BOISSON Patricia MOULIN-TRAFFORT
Conseil départemental du Gard	
Christian VALETTE Caroline BRESCHIT	Laurence BARDUCA-FAUQUET Robert CRAUSTE

Vote	
Validation des nouveaux membres	Pour : 14
Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Abstention : 0
	Contre : 0

Prochaines rencontres

- Comité de programmation le **mercredi 1^{er} décembre 2021**
- Comité technique le **mardi 16 novembre 2021 - 10h30**

Compte-rendu rédigé le 01/10/2021 à Aimargues.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

